

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ n° 2020 – 062 du 19 juin 2020

**Objet : Arrêté du Maire pour la délégation d'une partie de ses fonctions à Madame Pascale GRAINDORGE- 1ère Adjointe.**

Le Maire de la commune de CHEMAZE,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 26 Mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-18, qui confère au Maire de pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal

**ARRETE**

**Article 1** : Madame Pascale GRAINDORGE – 1ère Adjointe – est déléguée pour :

- Gérer les crédits inscrits au budget communal et signer toutes les pièces liées au fonctionnement de cette délégation (courriers, bon de commande, arrêtés, consultation, pièces des marchés, ordres de service, factures...)
- Traiter et suivre les dossiers afférents aux structures agricoles (courriers, arrêtés...)

**Article 2** : La présente délégation de fonction est accordée pour toute la durée du mandat de Monsieur Yves GUINHUT – Maire – à compter du 26 mai 2020.

**Article 3** : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

**Article 4** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Château-Gontier
- Madame Pascale GRAINDORGE

Fait à Chemazé, le 19 juin 2020

Notifié le 22/06/2020

Pascale GRAINDORGE



Le Maire,

